

Pour pouvoir vous aider et remplir votre déclaration d'impôt, il est nécessaire de préparer les documents suivants (listes non exhaustives mais qui reprend les informations les plus communes) :

1. Les éléments nécessaires pour établir votre compte de résultat (notamment achats et ventes)
2. Si vous êtes concernés :
 - Attestation PLCI
 - Attestations des crédits professionnels (ou en relation avec votre activité professionnel),
 - précompte immobilier de la résidence principale (si QP pro),
 - assurance incendie (si partie pro), ect...
 - détail de vos kms professionnels (si déduction du forfait kilométrique)...
 - Inventaire

Pour la partie qui ne concerne pas votre entreprise :

3. Les données relatives à vos revenus (belges et étrangers) qui peuvent être :
 - revenus professionnels
 - revenus mobiliers
 - revenus immobiliers
 - revenus cadastraux
 - rentes alimentaires
 - pensions
 - allocations ou indemnités
4. Les données liées aux dépenses donnant droit à un avantage fiscal, notamment les attestations fiscales ou les décomptes relatifs :
 - Aux emprunts liés aux immeubles et éventuellement à l'assurance-vie individuelle relative à cet emprunt
 - A des versements effectués pour une épargne-pension
 - à des versements effectués pour une épargne à long terme
 - à des versements effectués pour des frais de garde d'enfant (jusque 14 ans ou 18 ans si lourdement handicapé)
 - à des versements effectués pour l'achats de titres services ou de chèques ALE
 - à l'acquisition d'actions de fonds de développement agréés
 - aux dépenses faites pour acquérir un véhicule électrique neuf
 - aux dons fiscalement déductibles
 - aux versements d'impôts anticipés
 - aux montants des rentes alimentaires versées
 - factures relatives à l'isolation du toit